

Vous propose de participer à son concours annuel interclubs ouvert à tous.

Les thèmes retenus sont les suivants :

En couleur : " ANIMAUX EN MOUVEMENTS "

En noir et blanc : " DANSE "

Dernier Délai de Réception au Club : Jeudi 16 avril 2025 20h00

Exposition : Le samedi 25 AVRIL 2025 (14h00-18h00)

et le Dimanche 26 AVRIL 2026 (10h00-12h00 et 14h00-18h00)

En voici le règlement :

Article 1 : Format et Présentation

- Les photographies pourront être en noir et blanc ou en couleur, selon le thème, argentiques ou numériques.
- Le format des photographies doit être égal au **20 x 30** ou au **21 x 29.7**
- Les auteurs ne devront pas présenter de clichés déjà primés et ou exposés à l'occasion de concours locaux ou nationaux.
- Les photographies devront être présentées avec un passe-partout **30 x 40**, (uniquement) ainsi qu'un **mode de fixation solide et centré pour l'accrochage.**
- Le nom, prénom, adresse et n° de téléphone du participant ainsi que le titre de la photo seront indiqués au dos de celle-ci. **Titre très court en lettres majuscules (15 caractères maximum).**
- Chaque participant pourra présenter **au maximum 8** photographies (4 noir et blanc et 4 couleur) Les organisateurs se réservent le droit de présélectionner les clichés en cas de « surplus ».

ATTENTION

- La manipulation numérique n'est acceptée, que si elle se limite à un travail sur la luminosité et au contraste appliqués à la photographie dans son ensemble. La représentation fidèle de la forme naturelle doit être garantie.
- Le bordereau récapitulatif dûment rempli joint en annexe au présent règlement devra **impérativement** faire partie du dossier d'envoi des épreuves.

A savoir:

L'auteur est moralement responsable de ses photos, et devra donc, le cas échéant, avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires quant aux personnes et aux lieux représentés. Il s'engage à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être engagée à leur encontre par les ayants-droits éventuels.

Il est rappelé en particulier que la **reproduction** n'appartenant pas à l'auteur : de livres, d'affiches, ou autres documents est **interdite par la loi**

Article 2 : Conservation

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves qui leur seront confiées, mais ne sauraient être tenus pour responsables en cas de détérioration, de perte ou de vol.

Article 3 : Participation

La participation au concours est fixée à **6 Euros** par personne (chèque à l'ordre de Photo club Déclic 49)

Article 4 : Délibérations

Critères principaux

Pour le thème , **EN COULEUR : « ANIMAUX EN MOUVEMENTS »**, **toutes les photos d'animaux et de lieu sont retenues , 2 animaux minimum sur la photo.**

- Les critères photographiques : cadrage, difficultés de prise de vue, esthétique, maîtrise technique ... Et bien entendu le « coup de cœur » (originalité, séduction ...)
- Une photo « coup de cœur » sera désignée par le public dans chaque catégorie.
- Les organisateurs se réservent le droit en accord avec le Jury de ne pas exposer les photos qui dégraderaient l'exposition.
- Les membres du jury, indépendants, ainsi que leurs familles ne pourront pas participer au concours.
- Nota : Toute photo ne correspondant pas aux critères et articles ci-dessus énoncés sera exclue du concours.

Article 5 : Dépôt des photos

Une permanence se tiendra **le Jeudi 16 avril 2026 de 18 h 00 à 20h 00** au club photo de Saint Sylvain

Espace de loisirs la Françaiserie 1, Allée du Taillis Saint Sylvain d'Anjou 49480 Verrières en Anjou.

GPS N 47.521948° O 000.466058°

Les personnes ne pouvant pas venir déposer leurs photos devront **les faire parvenir par courrier, au plus tard le lundi 13 AVRIL à l'adresse suivante :**

MR. MME TROUILLARD A 2, Allée des ORMEAUX 49480 Verrières en Anjou.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des délais d'acheminement du courrier.

Article 6 : L'Exposition

L'exposition débutera par un vernissage le samedi 25 AVRIL 2026 à 11 heures, à **l'Espace Victor Hugo 49480 Saint Sylvain d'Anjou**. Elle se poursuivra l'après-midi de 14 à 18 h 00 et le dimanche 26 AVRIL 2026 de 10 h 00 à 12 h et de 14 à 18 h 00.

A l'issue de l'exposition, les meilleures photographies se verront décerner un prix dans chaque catégorie.

Pour une même catégorie, tout concurrent ne pourra être primé (recevoir un prix officiel) qu'une seule fois pour sa photographie la mieux placée.

Pour un mineur, lauréat du concours, le montant du lot sera versé par chèque à son représentant légal.

Il est rappelé que l'exposition se fera dans le respect des mesures sanitaires qui seront alors imposées.

Article 7 : Restitution des photos

Les photos seront restituées à la fin de l'exposition. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une permanence aura lieu au club le Jeudi 14 MAI à partir de 20 h00. Éventuellement les photographies pourront être réexpédiées à condition d'être accompagnées d'une enveloppe solide, dûment affranchie.

Article 8 : Annulation.

Le club peut par nécessité, annuler le concours à tout moment, sans réclamation ou demande d'aucune sorte de compensation à préjudice. Les photos seront restituées à leur propriétaire selon l'article 7.

Article 9: La Promotion

Les participants autorisent gracieusement les organisateurs du Club Photo de Saint Sylvain d'Anjou :

- A reproduire éventuellement leurs œuvres pour les nécessités de l'exposition, de la promotion et de la présentation du Club Photo de St Sylvain d'Anjou (médias, articles de presse, etc..) et ce à but non lucratif.